



www.ufolep.org

Une autre idée du sport

Document de référence
du PLAN
NATIONAL DE
FORMATION

à l'usage des

- Délégations régionales
- Délégations départementales
- Formateurs

Brevet Fédéral
Animateurs
Officiels





Animateurs Et Officiels

Discipline sportive

TIR A L'ARC

- 1°) Contenus communs définis par la Commission Nationale Formation
- 2°) Contenus spécifiques définis par :
 - la Commission Nationale Sportive Tir à L'Arc

le : 1^{er} MARS 2007



Conditions d'entrée dans le cursus de formation d'animateur

Activité sportive : **TIR A L'ARC**

1°) Etre licencié UFOLEP

2°) Valider une période probatoire d'expérience associative d'au moins 20 heures

3°) Age requis défini par la CNS:

au moins 17 ans à l'entrée en formation
et au moins 18 ans à l'obtention du BF1A

4°) Justifier d'un niveau technique de pratique dans l'activité

Niveau requis : - A l'issue de la période probatoire, le stagiaire devra connaître : la culture générale de l'archerie :
L'histoire de l'arc et de l'archerie, la terminologie liée au tir à l'arc, les différents types d'arcs, les réglages de l'arc et les différentes disciplines de tir à l'arc

(Ces documents devront être fournis par le délégué départemental lors de l'inscription d'entrée en formation)



Organigramme général

| ANIMATEURS | | Brevet Fédéral 1 ^{er} degré BF 1 A | Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré BF 2 A | Approfondissement BAFA | Options | |
|--|-----------------------------------|---|---|--|------------------------|---|
| Conditions d'entrée en formation | | Avoir ans (débuter par UC Probatoire) | Etre titulaire du BF1 A complet et AFPS | Complément à BF1 A | Définies par CNS / GTS | |
| Compétences visées | | EC d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association. EC de participer à l'organisation de l'activité dans le département | EC d'animer et gérer un projet d'animation dans l'association et dans le département ou la région. EC de participer aux actions d'une équipe de formation | EC d'intégrer des notions liées aux centres de vacances et de loisirs | | |
| Durée totale | | 100H (20+8+22+50) | 100H (8+42+50) | 15H | | |
| Compétences capitalisables | | Etre capable de : | Etre capable de : | Etre capable de : | | |
| Période probatoire 20H | | *S'intégrer à une vie associative à des fins d'animation ou de gestion. Maîtriser les bases techniques nécessaires à la pratique de l'activité | | | | |
| Tronc commun 8 h. | UCC TC.1 | Mouvement Associatif et Sportif | *Participer au fonctionnement de son association UFOLEP. | *Positionner son association dans son environnement. *Contribuer à la mise en œuvre d'un projet adapté à ses prérogatives | | |
| | UCC TC.2 | Animation pédagogique | *Mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission | *Mettre en œuvre un projet adapté à sa mission | | |
| | UCC TC.3 | Sécurité de la pratique | *Animer sans risque, en tenant compte des données scientifiques | *Prendre en compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique, dans une démarche de transmission de savoirs. | | |
| Activité Sportive | UCC A.S. 4 | 4.1 Technique et Pédagogie | * Identifier et mettre en œuvre des actions motrices de base * Identifier des techniques sportives à différents niveaux de pratique * Mettre en œuvre des situations d'apprentissage évolutives pour développer des actions motrices de base. * Concevoir, animer et évaluer des séquences d'apprentissage | * Approfondir ses connaissances et ses compétences techniques * Transmettre des connaissances | | * Observer et analyser * Se sensibiliser aux spécificités de la vie collective |
| | | 4.2 Législation | * En regard des Brevets d'Etats, la réglementation s'applique aux seules activités rémunérées. CF formations fédérales. | En regard des Brevets d'Etats, la réglementation s'applique aux seules activités rémunérées. CF formations fédérales. | | * Connaître la législation relative à la pratique en C.V.L. – V.V. - et C.L.S.U. |
| | | 4.3 Sécurité de la pratique | * Identifier et prévenir les risques liés à l'activité (gestion du pas de tir) * Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers sur le lieu et autour du lieu de pratique * Prendre en compte des incidences physiologiques et biologiques relatives aux activités | * Connaître et être capable d'analyser les risques liés à l'activité (organisation du pas de tir). * Rédiger des fiches didactiques, adaptées à la pratique de l'activité * Connaître les inter- relations entre la pratique et les actions motrices mises en œuvre. | | * Maîtriser les notions de responsabilité * Identifier les besoins du public |
| | | 4.4 Environnement | * Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et aux matériels * Agir en fonction des contraintes qui en découlent * Prendre en compte la protection du milieu | * Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et aux matériels utilisés - Les faire accepter - Les faire respecter. | | Prendre en compte l'environnement dans la gestion de l'activité |
| Formation en alternance en association 50 h. | Stage Pratique dans l'Association | | * Participer à la vie de son association et à la vie du Comité départemental Ufolep | * Connaître la Fédération et son organisation régionale. | | |
| | Stage Pratique en Animation | | * Prendre en charge l'animation d'un groupe dans son association et gérer l'activité dans sa globalité | * Réaliser un projet au niveau départemental ou régional, en liaison avec leurs commissions techniques | | |
| AFPS | | *Etre titulaire d'une attestation de formation | | | | |



| | | | | |
|--|--|---|---------------------|--|
| Brevet fédéral 1 ^{er} degré animateurs et officiels | | BF 1 A et BF 1 O | Tronc commun | 8H |
| Conditions d'entrée en formation (pré requis) : Avoir l'âge requis par CNS/GTS concerné. Avoir vécu et fait valider la période probatoire | | | | |
| Compétences visées : EC d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département et la région. | | | | |
| UCC - T.C - 1.1 Mouvement Associatif et Sportif - 3H mini | | UCC - T.C - 1.2 Animation pédagogique - 2H30 mini | | UCC - T.C - 1.3 Sécurité de la pratique - 2H30 mini |
| <u>Compétences visées</u> Etre capable de participer au fonctionnement de son association Ufolep. | | <u>Compétences visées</u> Etre capable de mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission. | | <u>Compétences visées</u> Etre capable d'animer sans risque, en tenant compte des bases scientifiques en matière de sécurité. |
| <u>Capacités recherchées</u> - se situer dans son parcours individuel de formation - décliner les principes fondamentaux de la loi 1901. La loi sur le sport de 1984, etc.. - participer à la vie de son association - identifier les rôles, statuts et fonctions des membres de l'association - connaître la délégation départementale UFOLEP et le fonctionnement des CTD " Commissions Techniques Départementales " - connaître les démarches administratives pour la prise de licence. | | <u>Capacités recherchées</u> - observer et évaluer - identifier et prendre en compte les différents publics - adapter ses méthodes d'apprentissage à cette « autre idée du sport » - accueillir, sensibiliser et informer - connaître les règles pour construire une séance - mettre en œuvre des situations simples et les enchaîner dans une logique pédagogique. | | <u>Capacités recherchées</u> - mobiliser les connaissances de base en anatomie, physiologie et biomécanique - écouter, rassurer, mettre en confiance - identifier les risques liés à sa pratique - identifier les règlements généraux - agir en cas d'accident, d'incident ou de blessure - connaître les consignes de sécurité et les gestes de premier secours adaptés aux situations d'urgence possible - connaître les risques liés au dopage et aux conduites addictives |
| <u>Contenus synthétiques de formation</u> - présentation du PNF et du Plan Individuel de Formation - l'association loi 1901. Généralités sur les lois sur le sport, en cours - création et fonctionnement de l'association - la Ligue de l'Enseignement - l'UFOLEP (les différentes structures, les valeurs, le système fédéral) - fonctions du bénévole, du salarié | | <u>Contenus synthétiques de formation</u> - les différents publics - fiche d'observation - l'animateur - le rôle de l'officiel dans l'animation - principes de construction d'une séance d'animation - l'évaluation (référence à l'annexe 4 de la mallette formation) | | <u>Contenus synthétiques de formation</u> - biomécanique - cardio-vasculaire et cardio-pulmonaire - sécurité (conduites à tenir) - risques liés au dopage et aux conduites addictives (généralités) - règlements généraux applicables aux brevets fédéraux |



| Brevet fédéral 2ème degré animateurs et officiels | | BF 2 A | Tronc commun | 8H |
|--|--|--|--------------|--|
| Conditions d'entrée en formation ou pré requis : être titulaire du BF1 A | | | | |
| Compétences visées : <ul style="list-style-type: none"> EC d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association, dans le département ou la région. EC de participer aux actions d'une équipe de formation | | | | |
| UCC TC - 2.1 Mouvement Associatif et Sportif - 3H mini | | UCC - T.C - 2.2 Animation pédagogique - 2H30 mini | | UCC - T.C - 2.3 Sécurité de la pratique - 2H30 mini |
| <u>Compétences visées</u> Etre capable de situer son association dans un environnement | | <u>Compétences visées</u> Etre capable de mettre en œuvre un projet adapté à sa fonction | | <u>Compétences visées</u> Etre capable de prendre en compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique dans une démarche de formateur. |
| <u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Connaître l'organisation du sport en France. S'informer des dispositifs relatifs à la formation professionnelle : VAE, BPJEPS, CQP, etc ... Appréhender les nouveaux territoires. Connaître les grands principes de la Loi sur le sport. | | <u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les étapes de : <ul style="list-style-type: none"> la démarche de projet la conception d'une progression d'apprentissage la mise en place de situations pédagogiques nouvelles et évolutives l'analyse et l'évaluation. Connaître les principes du travail en équipe animateurs – officiels. Prévention – Evaluation – Traitement des conflits | | <u>Capacités recherchées</u> <ul style="list-style-type: none"> Mieux comprendre dans leur complexité les mécanismes physiologiques et biomécaniques. Illustrer et mettre en œuvre ces mécanismes sur un ou deux thèmes d'étude Utiliser ses connaissances pour adapter sa pratique Transmettre ses connaissances. Repérer les situations et comportements à risques. Les règlements |
| <u>Contenus synthétiques de formation</u> <ul style="list-style-type: none"> La loi sur le sport. La structuration du secteur associatif. L'environnement de l'association. Le Plan National de Développement Les dispositifs ministériels La Branche Professionnelle du Sport La responsabilité civile et pénale Les assurances | | <u>Contenus synthétiques de formation</u> <ul style="list-style-type: none"> La démarche de projet. Les méthodes d'apprentissage L'évaluation. La planification et la programmation | | <u>Contenus synthétiques de formation</u> Approfondissement des connaissances du BF1 E.C. d'intervenir en formation sur les aspects : <ul style="list-style-type: none"> bio-mécanique cardio-vasculaire et cardio-pulmonaire les filières énergétiques sécurité (conduites à tenir) les risques liés au dopage et aux conduites addictives |



BF A Stages vie associative et fédérale

| | | |
|---|---|---|
| <p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Identifier les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif | <p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 A Animateur 1^{er} degré : (10H)</p> <p>Mieux connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Connaître les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif <p>Mieux connaître son comité départemental. Réaliser un projet simple dans son association Ce projet peut être constitué par (au choix) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'amélioration d'un aspect du fonctionnement – l'organisation de rencontres – l'accueil d'un nouveau public – l'amélioration des conditions de pratique ... | <p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 A Animateur 2^{ème} degré (10H)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se positionner au sein de la fédération au niveau national. • Rechercher les modalités pratiques de l'organisation et du fonctionnement de la fédération. • Prendre contact avec des personnes de la région ayant des responsabilités nationales. • Prendre en compte le PND, le PRD et le PDD pour réaliser un projet. |
|---|---|---|

BF A Stages en animation dans l'association ou le département ou la région

| | | |
|--|--|--|
| <p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Participer à l'animation de séances sous la responsabilité d'un tuteur aux qualifications reconnues dans l'association et dans le département.</p> | <p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 A Animateur 1^{er} degré : (40H)</p> <p>Elaborer et conduire une progression d'apprentissage Prendre en compte l'évolution des publics. Justifier la progression suivie et les choix pédagogiques</p> | <p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 A Animateur 2^{ème} degré (40H)</p> <p>Réaliser un projet d'animation au niveau départemental, en liaison avec le Comité et sa Commission Technique par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer une commission technique départementale ou participer à l'animation de l'existante • participer au développement de l'activité concernée. • organiser une manifestation entre plusieurs associations. • participer à l'organisation d'une manifestation départementale, régionale ou nationale • éventuellement s'intégrer à une équipe de formateurs d'Animateurs. |
|--|--|--|

Evaluation et validation faites par le tuteur de stage et le responsable de l'association, le ou les responsables des comités départementaux ou régionaux, selon les modalités définies par la Commission Nationale Formation Ufolep (voir documents de la mallette formation : « dossier de période probatoire » et « stages en situation » annexe N°5).



Conditions d'entrée dans le cursus de formation d'officiel

Activité sportive : **TIR A L'ARC**

1°) Etre licencié UFOLEP

2°) Valider une période probatoire d'expérience associative d'au moins 20 heures

3°) Age requis défini par la CNS:

au moins 16 ans à l'entrée en formation
et au moins 18 ans à l'obtention du BF10

4°) Justifier d'un niveau technique de pratique dans l'activité

Niveau requis : - A l'issue de la période probatoire, le stagiaire devra connaître :
Le manuel d'arbitrage

(Ce document devra être fourni par le délégué départemental lors de l'inscription d'entrée en formation)



| OFFICIELS | | | Brevet Fédéral 1 ^{er} degré BF 1 O | Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré BF 2 O | Options |
|----------------------------------|-------------------------------|--|--|--|--------------------------|
| Conditions d'entrée en formation | | | Avoir ans (débuter par UC Probatoire) | Avoir le BF1 O complet et AFPS | |
| Compétences terminales visées | | | EC d'organiser et de gérer un projet d'épreuve dans l'association. | EC de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département ou la région. EC d'intervenir au sein d'une équipe de formation | EC |
| Durée totale | | | 66H (20+8+8+30) | 66H (8+8+50) | heures |
| Compétences capitalisables | | | Etre capable de : | Etre capable de : | Etre capable de : |
| Période probatoire 20H | | | •S'intégrer dans l'association à des fins d'animation ou de gestion et de maîtriser la technique de l'activité | | • |
| Tronc commun | UCC TC.1 | Mouvement Associatif et Sportif | •Participer au fonctionnement de son association Ufolep. | •Situer son association dans son environnement. | • |
| | UCC TC.2 | Animation | •Mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission. | •Mettre en œuvre un projet adapté à sa mission. | • |
| | UCC TC.3 | Sécurité de la pratique | •Assurer la protection des pratiquants. | •Tenir compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique, dans une démarche de transmission de savoirs. | • |
| Activité Sportive | UCC A.S. 4 | 4.1 Technique et pédagogie | •Participer à la gestion d'une manifestation (arbitre, juge, commissaire...) •Expliquer les interventions de l'officiel | •Organiser une épreuve •Répondre à toutes les interrogations •Identifier et tenir compte de toutes les contraintes d'une manifestation | • |
| | | 4.2 Législation Réglementation | •Identifier, appliquer les textes réglementaires et les règlements sportifs liés à la pratique | •Connaître toutes les règles concernant la pratique de l'activité et leurs modes d'application. | • |
| | | 4.3 Sécurité de la pratique | •Identifier et prévenir les risques liés à l'activité •Assurer la sécurité des pratiquants dans l'espace de pratique et en dehors | •Gérer le site d'accueil de l'activité. •Mettre en œuvre le dispositif de sécurité. | • |
| | | 4.4 Environnement | •Identifier les milieux d'évolution et les matériels •Agir en fonction des contraintes qui en découlent •Prendre en compte la protection du milieu | •S'adapter aux contraintes liées aux milieux et aux matériels | • |
| UC 5 | Stage Pratique en Association | •S'intégrer à une équipe associative •Participer à des actions de l'association et du Comité départemental Ufolep | •Connaître la Fédération et la positionner au niveau régional et national. | • | |
| UC 6 | Stage Pratique en Animation | •Tenir un rôle d'officiel au sein de l'association •Réaliser des projets dans son association. •Prendre en charge l'activité dans l'association. | •Réaliser un projet au niveau départemental ou régional, en liaison avec la commission technique concernée | • | |
| AFPS | | | •Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours | | • |



BF O Stages vie associative et fédérale

| | | |
|---|---|---|
| <p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Identifier les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif | <p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 O Officiel 1^{er} degré : (10H)</p> <p>Mieux connaître son association.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observer le fonctionnement associatif (vie statutaire et administrative, financements ...) – Connaître les différentes activités – S'impliquer dans un secteur du fonctionnement associatif <p>Mieux connaître son comité départemental. Réaliser un projet simple dans son association Ce projet peut être constitué par (au choix) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'amélioration d'un aspect du fonctionnement – l'organisation de rencontres – l'accueil d'un nouveau public – l'amélioration des conditions de pratique ... | <p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 O Officiel 2^{ème} degré (10H)</p> <p>Connaître la fédération au niveau national. Rechercher les modalités pratiques de son organisation et de son fonctionnement. Prendre contact avec des personnes de la région ayant des responsabilités nationales. Prendre en compte le PND , le PRD et le PDD pour réaliser un projet.</p> |
|---|---|---|

BF O Stages en animation dans l'association, le département ou la région

| | | |
|--|--|---|
| <p>1° Avant l'entrée en formation Période probatoire de contact (10H)</p> <p>Participer à l'animation de séances sous la responsabilité d'une personne aux qualifications reconnues</p> | <p>2° Dans le cadre de la formation BF 1 O Officiel 1^{er} degré : (20H)</p> <p>3 arbitrages 1 participation à l'organisation d'une manifestation</p> | <p>3° Dans le cadre de la formation BF 2 O Officiel 2^{ème} degré (40H)</p> <p>Voir explication page précédente</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ éventuellement s'intégrer à une équipe de formateurs d'Officiels |
|--|--|---|

Evaluation et validation faites par le tuteur de stage et le responsable de l'association, le ou les responsables des comités départementaux ou régionaux, selon les modalités définies par la Commission Nationale Formation Ufolep (voir documents de la mallette formation : « dossier de période probatoire » et « stages en situation » annexe N°5).